

DÉMOCRATIE ACTIVE

Participation citoyenne

Atelier citoyen du mercredi 10 mai



Introduction :

Mercredi 10 mai 2023, 10 membres de l'atelier citoyen se sont réunis pour échanger autour du plan de gestion différenciée et de la consultation citoyenne concernant le nom de scène du Parc Public Paysager.

Plan de gestion différenciée :

M. Gonzalez responsable des espaces verts était présent pour expliquer le plan de gestion différenciée.

En introduction il a été rappelé que depuis 2008, un plan de désherbage communal a été mis en place en coopération avec le SIBA, ce plan préconisait l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les zones proches de l'eau (fossés, cours d'eau ...). La ville d'Audenge a souhaité à partir de ce moment-là l'arrêt total de l'utilisation des pesticides. En 2011, la commune poursuit son partenariat avec le SIBA dans la démarche zéro pesticides, en stoppant totalement l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2022, la ville a donc eu pour volonté de constituer un plan de gestion différenciée avec l'appui du SIBA. Celui-ci a pour but de favoriser une gestion durable et responsable des espaces verts et de la voirie. Il repose sur un équilibre entre la gestion plus douce et écologique, orientée vers une protection des espaces naturels. Il consiste à ne pas appliquer à tous les espaces en milieu urbain la même nature de soins pour être plus compatible avec les enjeux de préservation de l'environnement.

Il a été rappelé qu'un diagnostic des espaces verts de la ville a été effectué, ainsi qu'une classification afin de pouvoir mener à bien ce plan.

Il a été exposé la cartographie globale de la ville qui reprend les espaces verts de la ville et leur gestion en 4 catégories de code d'entretien différents. Nous avons expliqué les trois codes d'entretien principaux, le 4ème correspond à la gestion de la forêt et n'est donc pas référencée sur le plan.

Code n°1, les espaces soignés :

Ce sont des espaces dont l'entretien est soutenu et régulier (tontes fréquentes, désherbage et débroussaillage, arrosage automatique ou manuel sur certains sites...). Ces sites participent au cadre de vie quotidien en zone urbaine. Ici l'aspect esthétique et ornemental des plantes est privilégié afin de valoriser l'espace. Toutefois, la place est donnée à un fleurissement constitué d'espèces vivaces moins gourmandes en eau. La végétation spontanée est un peu tolérée.

Code n°2, les espaces de transition :

Ce sont des espaces péri-urbains hors du cœur de ville. L'objectif est de préserver des zones d'apparence naturelle pour permettre à la biodiversité de s'exprimer et restaurer les continuités écologiques. La nature est contrôlée dans son développement, mais l'intervention humaine devient moins visible. Le fleurissement doit être naturel et le végétal plus libre.

Code n°3, les espaces Naturels et de Régénération :

Ce sont des espaces naturels où la biodiversité doit être privilégiée. Sauf pour des raisons de sécurité, ces espaces sont laissés sans intervention humaine ou une gestion adaptée à chaque site est mise en place. Si nécessaire la commune opte pour un fauchage tardif et une tonte différenciée sur certains endroits. Ces espaces, ou îlots de verdure deviendront des abris et zones d'alimentation potentiels pour la faune et permettent une régénération naturelle de ces espaces grâce à la montée en graines des plantes.

Nous avons échangé autour de ce plan de gestion entre l'atelier et le responsable des espaces verts. Le document sera soumis aux votes du Conseil Municipal au mois de juin et sera ensuite mis à disposition du public sur le site de la ville. Nous rappelons que le document est évolutif et pourra être soumis à modification.

Consultation citoyenne Parc Public Paysager :

Fin avril, une consultation citoyenne a été proposée aux Audengeois pour trouver un nom à la future scène du Parc Public Paysager, une cinquantaine de noms ont été proposés par

les Audengeois. Parmi les noms nous avons proposé à l'atelier citoyen d'émettre un avis en réduisant la liste à trois noms de personnalité du milieu culturel.

Les membres de l'atelier ont voulu mettre en avant les personnalités ayant un lien avec la ville d'Audenge, il a donc été proposé par le groupe n°1 :

- Dauberval
- Mademoiselle Théodore
- Jeanne Saulier

il a été proposé par le groupe n° 2 :

- Dauberval
- Jeanne Saulier
- Les platanes en scène

Nous avons convenu que les noms seront soumis à la commission d'élus et qu'une seconde phase de concertation sera proposée aux Audengeois pour voter pour leurs noms préférés.

Suite à l'atelier citoyen, les noms ont été proposés en commission d'élus, ainsi ils ont voulu garder une partie des personnalités Audengeoises cité par l'atelier citoyen : Dauberval et Mademoiselle Théodore et de la contrebalancer avec deux noms plus récents pouvant parler au plus grand nombre : Francis Cabrel et Juliette Gréco deux artistes ayant un attrait à la région Aquitaine également.

Journée de l'environnement :

Suite au retour de l'atelier citoyen nous les informons des suites des différents points :

> Concernant les **obligations légales de débroussaillage**, nous informons l'atelier que nous nous sommes rendus dans un quartier (Bagatelle) avec les autorités et les agents pour échanger autour de ces obligations sur une parcelle communale. Madame le Maire s'engage à entretenir les terrains appartenant à la commune. Les OLD concernent les habitations en bordure de forêt. Nous constatons un flou autour de ces obligations, ce sont les propriétaires des bâtis qui doivent débroussailler 50 mètres autour de leur habitation. Avant d'effectuer un débroussaillage sur une parcelle privée, un courrier doit être envoyé au propriétaire pour pouvoir débroussailler sur leur terrain. Si le propriétaire ne vous

permet pas de débroussailler sur le terrain suite à un courrier recommandé de la part des habitants voisins de la parcelle, la police municipale pourra aider les habitants le souhaitant dans la suite des démarches. Nous espérons une évolution de la loi dans les années à venir.

Il nous a été demandé d'organiser une réunion d'information sur les OLD en fin d'année afin de sensibiliser l'ensemble de la population, nous regardons pour l'organisation de celle-ci.

> Concernant les **Spartines**, nous avons montré la cartographie effectuée suite à l'état des lieux des Spartines au niveau du port d'Audenge, nous observons que nous avons très peu de spartines anglaises, plantes envahissantes et que nous avons plus de spartines maritimes. Il faut bien différencier la spartine maritime qui est protégée de la spartine anglaise qui peut être enlevée, car c'est une plante envahissante. Il est très compliqué de retirer la plante à la main, il est donc conseillé de faire un premier arrachage par machine, cependant l'accès à la plage est impossible pour les tracteurs et nous devons donc l'effectuer pendant un dragage du port, si cela est nécessaire. Les spartines n'étant pas un danger actuellement, elles permettent en plus de pouvoir lutter contre l'érosion, nous ne souhaitons donc pas mettre en place un arrachage manuelle actuellement.

En conclusion nous proposons d'organiser le 3 juin une matinée découverte de l'urbanisme récent du centre-ville d'Audenge avec une conférencière pour anticiper la révision du PLU de l'année prochaine. Nous souhaitons prendre plus de temps avec l'atelier pour travailler sur des moments fort dédiés à la population sur les questions de développement durable, durant l'année prochaine.

Nous souhaitons avoir un retour des préoccupations ou sujets que l'atelier souhaite partager avec les habitants afin d'organiser le plus tôt possible des rendez-vous ou matinée citoyenne sur des sujets avec les acteurs locaux.